

En ligne sur le site de l'APLV (association des Professeurs de Langues Vivantes) le dossier de la FELCO remis au Ministère en juin 2007 :

** « Quelle place pour les langues et cultures régionales à l'école publique ? L'enseignement de l'occitan aujourd'hui et demain » - Un dossier-synthèse de la FELCO ** par Christian PUREN - - 5 décembre 2007 (Dossier de la Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc remis au *Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, le 27 juin 2007*

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article1386>

La FELCO est membre comme association, de l'APLV (association qui a fêté ses 100 ans il y a quelques années). Notre collègue du CREO de la Talvèra, Patrice Roques, nous y représente régulièrement lors des bureaux trimestriels, et nous disposons d'une rubrique sur le site électronique de l'association : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique82>

Les relations entre professeurs d'occitan et APLV sont d'ailleurs très anciennes, puisque le numéro 246 de la revue *Òc*, daté de l'été 1974, contient un article intitulé « Déclaration des enseignants d'occitan et de l'APLV » dont une traduction a été publiée dans les Actes d'un colloque intitulé « Langue et Culture d'òc », à Avignon en 2002. Nous reprenons ce texte à la fin de ce bulletin, texte presque toujours d'actualité, et nous conseillons à tous nos collègues de prendre une adhésion individuelle à cette association dont les réflexions et les combats vont dans le sens du nôtre. Cf. ci-dessous, la présentation de l'APLV sur le site internet :

Adhérer à L'APLV

Si vous êtes professeur de langues vivantes vous avez plusieurs raisons d'adhérer à l'APLV.

- Pour une véritable politique de diversification des langues vivantes.
- Pour un équilibre entre les objectifs communicationnel, culturel et formatif dans l'enseignement des langues.
- Pour une meilleure formation théorique et pratique, initiale et continue, de tous les enseignants de langue.
- Pour une place reconnue des langues vivantes dans tous les examens et concours.
- Pour l'obtention de meilleures conditions d'enseignement (horaires, effectifs, pas de regroupements anti-pédagogiques...)

L'adhésion à l'APLV se fait par année civile.

- Adhérer vous permet de participer aux activités et à la définition des positions
- S'abonner aux publications permet de recevoir une documentation pertinente et variée sur l'actualité des langues vivantes et de leur enseignement.
- Chèque à établir à l'ordre de l'APLV et à retourner à :

APLV 19, rue de la Glacière 75013 Paris aplv.lm@gmail.com

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique3>

Déclaration des enseignants occitans et de l'A.P.L.V.

Réunis dans le cadre de la II^e Université Occitane d'Été, à Villeneuve sur Lot, les enseignants de langue occitane et de disciplines comprenant l'étude des aspects divers de la civilisation occitane, et l'Association des Professeurs de Langues Vivantes l'A.P.L.V., représentée aux travaux pédagogiques de cette université, tiennent à marquer leur accord sur l'enseignement de l'occitan et demandent :

I- Que les textes officiels soient respectés et surtout la circulaire n° 71 279 du 7 septembre 1971 (BOEN n° 34 du 16-9-71), ce qui suppose :

a- l'ouverture, dès la rentrée scolaire, des sections d'occitan correspondant aux besoins et aux demandes légitimes des élèves et de leurs parents ;

b- des conditions d'horaires satisfaisants et non pas en fin de journée, ou pendant les interclasses,

c- que cet enseignement soit organisé aux différents niveaux du second cycle long, et pas seulement en classe de terminale comme cela se constate encore trop souvent,

d- l'intégration systématique de cet enseignement dans le service normal des professeurs,

e- l'initiation aux différents aspects de la civilisation occitane dans les disciplines où elle a été prévue officiellement : français, histoire, géographie, disciplines artistiques,

II- L'amélioration des conditions d'enseignement.

En effet nous demandons :

a- que les seuils de dédoublement des classes soient ceux qui sont officiellement prévus pour l'enseignement des langues vivantes (surtout pour la classe de seconde),

b- que la production de matériel pédagogique soit envisagée par l'I.N.R.D.P. et les C.R.D.P. et C.D.D.P. au sein d'équipes associant enseignants de terrain et spécialistes de la recherche et de l'évaluation,

c- que l'information à laquelle tous les enseignants ont droit soit efficacement assurée par les CRDP et les CDDP (en donnant à ceux-ci les moyens techniques et financiers nécessaires),

d- qu'une formation et un recyclage des enseignants occitans des différents niveaux soient effectivement organisés (cette exigence ne cautionne aucunement les systèmes actuels de formation des enseignants qui sont à réviser afin que les enseignants eux-mêmes y participent),

e- que dans les établissements les enseignants d'occitan aient les mêmes facilités pour utiliser le matériel didactique que leurs collègues des autres disciplines, et que des crédits égaux à ceux des autres disciplines soient également prévus pour l'occitan.

Nous insistons sur le fait que nous demandons l'application des ces mesures à tous les niveaux de l'enseignement, dans tous les types et toutes les sections d'enseignement, sans omettre l'enseignement agricole dans son ensemble, ni le second cycle court.

Les enseignants d'occitan de la II^{ème} Université Occitane d'Été ont porté un grand intérêt au texte « Pour une nouvelle politique des langues vivantes » présenté par l'Association des Professeurs de Langues Vivantes en supplément au numéro 3 – 1973 de la revue Les Langues Modernes, notamment le passage qui concerne les possibilités offertes par l'instauration du Département des Langues Vivantes.

Nous estimons que la présente Déclaration et les demandes qu'elle formule ne concerne pas seulement les problèmes rencontrés par l'enseignement de l'occitan, mais peut s'appliquer aussi aux autres langues dites « régionales ».

[Ici figure une présentation de l'association]

N.B. La Déclaration des enseignants d'occitan de la II^e Université Occitane d'Été et de l'A.P.L.V. a été approuvée par l'Assemblée Générale de l'Institut d'Études Occitanes, le 5 septembre 1973, et cette A.G. a décidé d'entretenir des relations suivies avec l'A.P.L.V.